GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE
dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi
Durant l'année scolaire 2026-2027

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ : ☎ (mobile) :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de Naissance :

☐ Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi
☐ Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi

Autorise l'équipe d'animation à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur **Sylvain MAHEUT (président de l'association)** ou aux entraineurs, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =
Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

☐ J'accepte les conditions suivantes :
- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2.70 € au lieu de 5,30€ l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- Le trajet aller-retour jusqu'au terrain de foot ou city pourra être effectuer par une animatrice ou l'entraineur de mon enfant.

Date

Responsable Légal	**Coordinatrice de la Maison de l'Animation**	**Président USH**
	F. DUMONT	**S.MAHEUT**

GARDERIE COMMUNALE DU MERCREDI
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SPORTIVE HERICOURTAISE
dans le cadre de l'activité « foot » du mercredi après-midi
Durant l'année scolaire 2026-2027

Responsable légal de l'enfant :

Adresse :

☎ : ☎ (mobile) :

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de Naissance :

☐ Inscrit à la garderie communale du mercredi après-midi
☐ Inscrit à l'USH pour l'activité « foot » du mercredi après-midi

Autorise l'équipe d'animation à accompagner et à confier mon enfant à Monsieur **Sylvain MAHEUT (président de l'association)** ou aux entraineurs, pour rejoindre l'activité « foot ».

Heure de départ de la garderie =
Heure de retour à la garderie =

- Tous les mercredis
- Certains mercredis : Dates =

☐ J'accepte les conditions suivantes :
- Dans le créneau horaire de l'activité « foot » indiqué ci-dessus, mon enfant n'est plus sous la responsabilité communale, mais pris en charge et sous la responsabilité de l'USH.
- Un tarif spécial de garderie est proposé en cas d'activité sportive avec l'USH : 2.70 € au lieu de 5,30€ l'après-midi. En cas d'annulation de l'activité « foot », mon enfant sera autorisé à rester l'après-midi complet à la garderie, mais je ne pourrai alors pas bénéficier de ce tarif spécial.
- Le trajet aller-retour jusqu'au terrain de foot ou city pourra être effectuer par une animatrice ou l'entraineur de mon enfant.

Date

Responsable Légal	**Coordinatrice de la Maison de l'Animation**	**Président USH**
	F. DUMONT	**S.MAHEUT**